

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 31 janvier 2024

OBJET	RAPPORTEUR	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Remplacement de Mme GOULET par M. RESSIAN au poste de conseiller municipal	M. le Maire	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : - DESIGNE M. Florent RESSIAN, conseiller municipal, pour siéger dans les commissions ci-dessous, en remplacement de Mme Christelle GOULET, démissionnaire : • Commission Service à la population • Commission communale des impôts directs (membre suppléant) • CCAS (membre du Conseil d'Administration)
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2023	M. le Maire	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2023, sous réserve de modification du point 12.
Décisions du Maire	M. le Maire	Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions intervenues depuis le 5 décembre 2023 : - Décision n°2023/44 du 5 décembre 2023 : Révision des tarifs de la restauration scolaire applicables au 1^{er} janvier 2024 - Décision n°2023/45 du 7 décembre 2023 : Révision des tarifs du cimetière applicables au 1^{er} janvier de chaque année - Décision n°2023/46 du 14 décembre 2023 : Demandes de financement pour la création du Centre Municipal de Santé situé au n°30 rue Jean Biondi - ABROGE LA DECISION N°2023/37 - Décision n°2024/01 du 10 janvier 2024 : Décision portant attribution du marché "Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking souterrain"
Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2024	Christine KLOECKNER	Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires (DOB) sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 (ROB) portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure des ressources humaines et la gestion de la dette.

Ouverture 25% Investissement Budget Primitif « CMS » 2024	Christine KLOECKNER	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget Primitif « CMS » 2024, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit : <table border="1" data-bbox="715 544 1533 824"> <thead> <tr> <th>Chapitre</th><th>BP 2023</th><th>25 %</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20 Immobilisations incorporelles</td><td>12 400 €</td><td>3 100 €</td></tr> <tr> <td>21 Immobilisations corporelles</td><td>136 100 €</td><td>34 025 €</td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td>148 500 €</td><td>37 125 €</td></tr> </tbody> </table>	Chapitre	BP 2023	25 %	20 Immobilisations incorporelles	12 400 €	3 100 €	21 Immobilisations corporelles	136 100 €	34 025 €	TOTAL	148 500 €	37 125 €
Chapitre	BP 2023	25 %												
20 Immobilisations incorporelles	12 400 €	3 100 €												
21 Immobilisations corporelles	136 100 €	34 025 €												
TOTAL	148 500 €	37 125 €												

LAMORLAYE, le 1^{er} février 2024.



 Le Maire
 Nicolas MOUZA